Crise et pensée de la crise en droit

Weimar, sa république et ses juristes

Textes réunis par Jean-François Kervégan

Existe-t-il des « pensées de crise», des pensées qui ne soient pas simplement nées durant une « crise», mais qui soient entièrement ordonnées au processus critique? Il n'est pas de meilleur terrain d'investigation, pour répondre à cette question, que la république de Weimar, puisque celle-ci a vécu toute sa brève existence (de 1919 à 1933) sous le signe d'une crise structurelle, multiforme et toujours en voie d'exacerbation. Mais, surtout, la crise de Weimar a fait l'objet d'une constante réflexion de la part de ceuxqui en étaient les acteurs. La pensée de Weimar est une pensée de crise, cela va presque de soi, mais elle est aussi une pensée de la crise, une pensée dont l'objet même est de réfléchir une situation insupportable.

C'est chez les juristes que le débat théorique a été le plus immédiatement politique, et de la manière la plus explosive. Ses protagonistes sontmus par la conviction que le régime vit une crise si profonde que seules des transformations radicales pourront en venir à bout. Et c'est ici qu'ils rejoignent, volens nolens, le débat politique ordinaire de Weimar : ce qui est toujours en question, c'est la possibilité et la forme d'une transformation profonde, d'une révolution, prolétarienne ou nationale... Ainsi, la pensée juridique de Weimar est, à tous les sens du terme, une pensée de crise : non pas simplement une réflexion sur les issues possibles de la crise du régime, mais véritablement une pensée conduite en régime d'exception. L'axiome posé par CarlSchmitt, à savoir que c'est l'exception qui est la clef de l'intelligence de la « situation normale », est le révélateur inquiétant d'une direction que les juristes, même acquis à l'ordre constitutionnel existant, vont adopter de plus en plus aisément avec l'aggravation de sa crise. Ainsi, la théorie juridique paraît jouer à fronts renversés : le désordre, ce « néant normatif», paraît constituer sinon le paradigme, du moins la condition d'intelligibilité de l'ordre « normal » et normatif.

theoria

CRISE ET PENSÉE DE LA CRISE EN DROIT
Format15 x 21 – 234 pages – ISBN 2-84788-002-x – 18 euros

Sommaire

Présentation
Jean-François Kervégan

Un positiviste dans la crise : Richard Thoma
Olivier Jouanjan

Temporalité et conditionnalité des systèmes juridiques
Otto Pfersmann

Heinrich Triepel et la critique du positivisme juridique à Weimar
Carlos-Miguel Herrera

Fascisme et crise du droit dans la perspective de Hermann Heller
Jeffrey Andrew Barash

Légalité et légitimité : la lutte de Carl Schmitt contre la république de Weimar et sa défense d'une « contre-constitution » allemande
Olivier Beaud

Carl Schmitt et la crise de la représentation
Jean-François Kervégan

Le néo-hégélianisme juridique de Weimar au Troisième Reich : Julius Binder et son école
Sylvie Hürstel

Jürgen Habermas et Max Weber : la rationalisation du droit
Catherine Colliot-Thélène

La crise de l'État comme forme juridique et la philosophie politique : Eric Voegelin et Carl Schmitt
Giuseppe Duso

Dans la même collection

La philosophie politique de Rousseau
Roger D. Masters. Traduit de l'américain par Gérard Colonna d'Istria et Jean-Pierre Guillot
2002 – 520 pages – 29 euros

De la société à la sociologie
Textes réunis par Catherine Colliot-Thélène et Jean-François Kervégan
2002 – 252 pages – 20 euros

Lectures de Michel Foucault. Volume 1 : À propos de « Il fautdéfendre la société »
Textes réunis par Jean-Claude Zancarini
2001 – 118 pages – 13,72 euros

ENSÉDITIONS
École normale supérieure Lettres et sciences humaines
15, parvis René Descartes
69366 Lyon cedex 07
tél. 04 37 37 60 22 – fax 04 37 37 60 96

Distribution Ophrys